

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 1 octobre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Etaient : Monsieur Frédéric BIERRY, président
- présents : Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents
- Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
- Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Monsieur Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Madame Nicole THOMAS, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY
- Excusé(s) : Madame Marie-Paule LEHMANN
- Absent(s) : Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Docteur Yves LE TALLEC
- Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

N° CP/2018/323 - 00000 - Administration générale
Proposition d'attribution d'une subvention à l'Eurométropole de Strasbourg pour le maintien des bases de données géographiques de référence sur ce territoire

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant sur délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une aide financière maximale de 15 000€ à l'Eurométropole de Strasbourg sur la période 2018-2020 pour contribuer au maintien des bases de données géographiques de référence sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, conformément à l'autorisation d'engagement "P2018-2020 DONNEES GEOGRAPHIQUES EMS" votée dans la délibération CD/2017/141, et d'attribuer à ce titre 5 000€ en 2018, 5 000€ en 2019 et 5 000€ en 2020, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits au budget.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181001-lmc1120768-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 05/10/18